

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 13886

présenté par
Mme Ressiguier

ARTICLE 45

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet amendement vise à supprimer le 5e alinéa de cet article 45, qui prévoit la transition vers ce nouveau système injuste des fonctionnaires, des magistrats, des militaires et d'autres régimes spéciaux tels que celui des marins.

Nous nous refusons à ce que soit mise en place cette transition pour ce segment de la population au même titre que nous la refusons de manière générale.

Cette mesure, mise en place par l'article 45, est néfaste et nuit clairement aux droits et aux conditions de vie à la retraite des personnes ayant interrompu leurs fonctions professionnelles pour s'occuper de leur(s) enfant(s).

En fusionnant les dispositifs existants et en faisant mine d'en créer un nouveau comme s'il s'agissait d'une mesure de progrès social, le gouvernement manipule les mots de manière à faire passer des vessies pour des lanternes et à masquer la réalité de ses mesures : c'est-à-dire le fait que les retraités ayant pris des congés parentaux vont bénéficier de retraites moins importantes qu'avant.

Contre ce recul social majeur, injustifié, et hypocritement masqué sous de jolies formules, nous nous insurgons et demandons la suppression de cet alinéa et de l'ensemble de cet article révoltant, ainsi que de ce projet de loi.